



## Fiche de données de sécurité CONTROLL INNERSEAL PLUS

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CONTROLL INNERSEAL PLUS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : imprégnation Béton

##### Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MAYNOR AS  
STOREBOTN 13  
N-5309 KLEPPESTØ  
T +47 56 15 93 12  
[www.betongtett.no](http://www.betongtett.no)

Personne de contact : Roy Eide (e-mail: [roy@betongtett.no](mailto:roy@betongtett.no))

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

Phrases supplémentaires : Lithium/potassiumsilicate solution rapport molaire >3.2 n'est pas soumis à un étiquetage (CEFIC)

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substance

Non applicable

## 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
eau	(n° CAS) 7732-18-5 (Numéro CE) 231-791-2 (N° REACH) N/A	60 - 100	Non classé
hydroxy de potassium(oxo)silanolate	(n° CAS) 1312-76-1 (Numéro CE) 215-199-1 (N° REACH) 01-2119456888-17	5 - 40	Non classé
hydroxy lithium(oxo)silanolate	(n° CAS) 12627-14-4 (Numéro CE) 235-730-0 (N° REACH) 01-2119899248-18	2 - 20	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Premiers soins, repos, chaleur et air frais. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Peut être légèrement irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
Symptômes/lésions après ingestion	: Ingeré en grandes quantités, ce produit peut causer une certaine gêne.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de mesures spécifiques identifiées.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ininflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
-------------------	---

#### Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Voir section 8.
--------------------------	-------------------

#### Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
-------------------	---

Procédés de nettoyage : Recueillir pour récupération ou absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou similaire. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection nécessaire - voir la rubrique 8. Éviter les fuites de produit, ainsi que le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger contre le gel. Utilisez des récipients en: acier, matière plastique appropriée.

Matières incompatibles : Acides forts. Plomb (Pb). Etain. zinc. Aluminium. Ne pas entreposer les liquides dans des récipients en verre ou en matériaux galvanisés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Fournir des stations de douche oculaire.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Porter des gants appropriés. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Épaisseur du matériau : 0,09mm. Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.

Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. STANDARD EN 166.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Protection respiratoire non requise dans conditions normales



Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. L'équipement de protection individuelle devrait être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection.

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore.

Odeur : Inodore ou pas d'odeur particulière.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 11,2

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,2 g/m <sup>3</sup> (20°C)
Solubilité	: Miscible avec l'eau. Eau: 35 g/100ml (20°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 1 - 5 cP (20°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucune, à notre connaissance

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. (voir la rubrique 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne peut polymériser.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Aluminium. Plomb (Pb). Étain. Zinc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé  
Ingré en grandes quantités, ce produit peut causer une certaine gêne.

#### eau (7732-18-5)

DL50 orale rat	90000
----------------	-------

#### hydroxy de potassium(oxo)silanolate (1312-76-1)

DL50 orale rat	1300 ml/kg
----------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation pH: 11,2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation pH: 11,2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Peut causer une légère irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Ecologie - général

: Du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

**12.2. Persistance et dégradabilité****CONTROLL INNERSEAL PLUS**

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol****CONTROLL INNERSEAL PLUS**

Ecologie - sol	Miscible avec l'eau.
----------------	----------------------

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB****CONTROLL INNERSEAL PLUS**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**Composant**

eau (7732-18-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
-----------------	---

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes

: Aucune, à notre connaissance.

Indications complémentaires

: Aucun autre effet connu

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets)

: Ce produit ne constitue pas de déchet dangereux.

Méthodes de traitement des déchets

: Agir en accord avec les consignes des autorités locales. Suivre les consignes de destruction des emballages usagés.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

**14.1. Numéro ONU**

Non réglementé pour le transport

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU****14.3. Classe(s) de danger pour le transport****14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement

: Non

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Code IBC

: Aucun code IBC pour transport de masse extraterritorial (MARPOL).

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**Directives nationales**

Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission	: 10/08/2014
Date de révision	: 06/11/2015
Remplace la fiche	: 10/08/2014
Version	: 2.0
Signature	: K. Helen Sundeng

*Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.*